

# Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 23 MAI 1859.

## GRANDE NATURALISATION.

---

Projets de loi présentés par la commission.

---

MESSIEURS,

La commission des naturalisations a l'honneur de vous proposer les projets de loi suivants, sur des demandes de grande naturalisation prises en considération par la Chambre et par le Sénat.

*Le Secrétaire,*  
A. DE PAUL.

*Le Président,*  
H. DE BROUCKERE.

---

### I

*Demande du sieur BISCHOFFSHEIM.*

---

LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, salut.

Vu la demande du sieur Jonathan Raphaël Bischoffsheim, banquier à Bruxelles, né à Mayence en 1808, tendante à obtenir la grande naturalisation ;

Vu le § 1<sup>er</sup> de l'art. 2 de la loi du 27 septembre 1835 ;

Attendu que les formalités prescrites par les art. 7 et 8 de la même loi ont été observées ;

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

#### ARTICLE UNIQUE.

La grande naturalisation est accordée au dit sieur Jonathan Raphaël Bischoffsheim.

---

II

*Demande du sieur LORENT.*

---

**LÉOPOLD, ROI DES BELGÈS;**

A tous présents et à venir, salut.

Vu la demande du sieur Scipion Charles Vincent Lorent, adjudant sous-officier au régiment des grenadiers, né à Remich (Grand Duché de Luxembourg), le 26 octobre 1850, tendante à obtenir la grande naturalisation ;

Vu l'art. 2 de la loi du 30 décembre 1853 ;

Attendu que les formalités prescrites par les art 7 et 8 de la loi du 27 septembre 1853 ont été observées ;

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

**ARTICLE UNIQUE.**

La grande naturalisation est accordée au dit sieur Scipion Charles Vincent Lorent.

---